

**Direction de la Solidarité
Direction Vie Sociale et Insertion**

Affaire suivie par Jacques REY

☎ 05.63.48.69.79

Réf. : JR/MD



Objet : Consultation en vue du Programme Départemental d'Insertion 2012

Albi, le

Madame, Monsieur,

La loi généralisant le Revenu de Solidarité a instauré des modes de collaborations institutionnelles et associatives basées sur une recherche d'efficacité toujours plus performante.

Le Conseil général a défini les orientations de sa politique d'insertion et de ses attentes en terme de résultats, pour répondre au plus juste aux caractéristiques des personnes en situation de précarité tout en assurant une gestion rigoureuse des financements accordés par la collectivité départementale.

Votre organisme participe à la lutte contre l'exclusion ; le Conseil général du Tarn tient à vous associer à la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'exclusion.

J'ai souhaité, pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes, vous consulter en vue de l'élaboration du Programme Départemental d'Insertion 2012, proposé aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, afin de les positionner sur un parcours visant l'accès à une activité professionnelle, garante d'une insertion durable dans la vie sociale.

Aussi, je vous invite à transmettre vos propositions au :

**Conseil général du Tarn
Direction générale de la Solidarité
Direction Vie Sociale et Insertion - PDI
35 Lices Georges Pompidou
81013 ALBI CEDEX 9**

Avant le 15 novembre 2011

en vous appuyant sur les cahiers des charges relatifs à l'appel d'offre, et développant les attentes décrites

Elles pourront prendre la forme :

- soit du dossier-type : grille projet à solliciter par courriel auprès de maryline.deschamps@cg81.fr
- soit du dossier de demande unique dans le cadre de la politique de la ville pour les actions d'insertion sociale,
- soit celui élaboré avec les partenaires institutionnels de l'insertion par l'Activité Économique pour les actions à visée professionnelle,
- soit celui des programmes des politiques éducatives.

Dans tous les cas, votre proposition sera à adresser à la direction Vie Sociale et Insertion.

Les services développement social (tel : 05.63.48.69.76 / insertion-ds@cg81.fr) et insertion professionnelle (tel : 05.63.48.69.78 / cip.81@cg81.fr) sont à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Le contexte local défini en collaboration étroite avec les opérateurs d'insertion devra sous-tendre vos propositions :

- Dynamique de mobilisation des bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- Repérage et mesure de l'employabilité pour adapter les parcours d'insertion dans le cadre d'un travail partenarial entre votre structure, les agences de Pôle Emploi, les acteurs du service public de l'emploi et les services du Conseil général.
- Utilisation des mesures-contrats aidés en vue d'une professionnalisation et de pérennisation des emplois.
- Activation des mises en relation sur l'offre d'emploi et suivi des objectifs fixés.
- Développement d'opérations permettant la valorisation de l'activité au travers du RSA.

Le Conseil général, gestionnaire de la subvention globale départementale du Fonds Social Européen, pourra être amené à inscrire dans sa programmation 2012 des projets faisant l'objet d'un cofinancement au titre du volet insertion professionnelle du Programme Départemental d'Insertion.

Un appel à projets spécifique F.S.E sera organisé en décembre 2011, pour lequel vos réponses seront attendues jusqu'au 30 juin 2012.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Le Conseiller général délégué,

Louis CAZALS